

Présents : MM FAUGERE , MM SIVIGNON, MME JAFFRE
MME COMBIER , DUFOUR , MASSON , MENARD
MM CADOT , EMERY, BONIN

Excusée : MM CHAPERON

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire fait lecture du compte-rendu du précédent Conseil en date du 28/06/2010.

Mr EMERY souhaite revenir sur le compte rendu qui vient d'être lu au sujet de l'implantation de l'antenne WIIMAX et regrette qu'il n'y ait pas été noté dans ce même compte rendu son souhait quand à la décision qui a été prise.

En effet, il aurait souhaité que la décision sur l'implantation de l'antenne se fasse sous forme de débat en réunion de Conseil Municipal, plutôt qu'une décision unilatérale rendue par le Maire directement à la société NET BOURGOGNE.

Le Maire rappelle, qu'au vu de la pétition qui avait été faite et au vu du nombre de signatures contre cette décision (172 signatures, dont 140 Clerminoises, 6 signatures de conseillers Municipaux), et sans prendre position sur les raisons de ce tollé, a préféré décider de ne pas donner suite à cette proposition d'implantation d'antenne relais wiimax sur le domaine public de CLERMAIN.

Le Maire propose de laisser évoluer les choses et peut être que dans quelques temps l'implantation de cette antenne relais serait essentielle pour les Clerminoises.

Mr EMERY rappelle que lors du précédent Conseil, il avait évoqué le problème du coût de l'abonnement en passant par les opérateurs de la WIIBOX = 45€ contre 29€ par un autre opérateur.

ORDRE DU JOUR :

- Réfection de la PLACE DE LA GARDE : BILAN

Le Maire déclare que la Corvée communale est un vrai succès puisque le projet a abouti et deux manifestations ont déjà eu lieu sur la place de la Garde (la brocante des chasseurs du 05/09/2010 et le concours de pétanque organisé par le comité des fêtes le 12/09/2010).

Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent remercier les participants :

- Mr René JAFFRE (pour les 2 corvées communales des 24/07 et 29/08 et qui lors de la deuxième corvée du 29/08 dernier a passé seul le rouleau pendant la journée du 30/08/2010)
- Mr DE PARIS (pour les 2 corvées communales)
- Mr Dominique JOMAIN (pour les 2 corvées communales)
- Mr Michel CHATELET (pour la corvée du 24/07)
- Mr Stéphane DAVALLON (pour les 2 corvées communales)
- Mme JAFFRE pour la conduite du tombereau lors de ces 2 corvées
- Ceux du conseil municipal qui sont venus prêter main forte et soutenir le moral des troupes
- Quelques fidèles Clerminoises avec ou sans rafraîchissements.
- Le restaurant l'ETAPE qui a servi le repas de midi le 24/07
- Mr CHAINTREUIL pour le don de ses cailloux

Un courrier de remerciement sera envoyé à chacun des participants.

Le Maire rappelle le montant du devis de l'entreprise TP SIVIGNON proposé le 29/03/2010 pour la somme de 11194.56€ et présente le coût réél par postes dépensés pour cette corvée.

- Fourniture SIVIGNON : 1854.91 € TTC
- Géotextile : 1148.16 € TTC
- Location du rouleau : 338.71 € + 395.45 € TTC
- Repas du 24/07/2010 midi : 120 € TTC
- Réparation roue tracteur MR JOMAIN : 286 € TTC
- Coût des travaux = 4150 € TTC

Le Maire déclare que le Conseil Municipal doit mettre en place un nouveau règlement pour le stationnement sur la place de La Garde.

Après discussion il est convenu d'autoriser le stationnement des poids lourds en épis avec interdiction de faire demi-tour sur la place. Ce problème de stationnement des poids lourds sera définitivement réglé le jour où nous pourrions acquérir le terrain en friche entre la place et la départementale.

- **TERRAIN du « Champ de la Garde »**

Le Maire expose le problème sur l'attribution du terrain du « Champ de la Garde » accordé à MR DUFOUR lors du précédent Conseil.

En effet, après renseignements pris auprès du service juridique de l'Association des Maires de Saône et Loire, il semblerait que plusieurs « erreurs » aient été commises laissant planer le doute sur la validité du vote.

Après exposition des faits, puis délibération à huis clos, madame Chantal DUFOUR, partie prenante ayant été exclue du débat, le Conseil à l'unanimité des présents (le Maire s'étant abstenu) ; a maintenu sa décision d'attribuer le terrain à madame et monsieur Philippe DUFOUR pour l'année 2011 avec possibilité d'exploiter l'herbe à partir d'octobre 2010.

Le problème de ce terrain , pour la commune étant de le garder facilement disponible pour une opération foncière envisageable dès que la ligne électrique aura été renforcée par le SYDESL. Ce qui semblerait pouvoir être réalisé prochainement.

Après discussions, le Conseil constate qu'il y a en effet de la demande pour des constructions neuves sur la commune et décide d'apporter une mention au contrat qui sera fait à MR DUFOUR : « sous réserve de reprise du terrain pour opération foncière en faveur de la commune » avec un préavis de 6 mois.

- **Délibérations à prendre concernant l'Employé Communal.**

Le Maire rappelle que MR FERNANDEZ Manuel l'employé communal en poste actuellement pour 14h prendra sa retraite le 31 décembre 2010 et qu'à la suite d'un entretien d'embauche mené avec les communes de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE et BRANDON , la candidature de MR ALLARDET Bruno a été retenue.

MR ALLARDET BRUNO occupera le poste d'employé communal sur la commune de CLERMAIN à compter du 01/01/2011 sur 1 jour 1/2.

Il convient donc de supprimer le poste de l'actuel employé communal à compter du 01/01/2011 et de créer un poste d'adjoint Technique de 2eme classe.

Le Conseil approuve et donne son accord.

- **Proposition de l'opportunité de créer un comité de fleurissement .**

Le Maire propose le projet comme une animation sur la commune et suggère de jumeler le passage du comité de fleurissement à l'inauguration de la place de la garde et la confrérie de la gaufre mâconnaise.

La confrérie de la gaufre serait d'accord pour venir faire cette animation au printemps.

Les membres du Conseil dont Gilles EMERY proposent d'ouvrir les portes de ce comité de fleurissement à d'autres membres extérieurs au Conseil, qui ont la main verte.

Le Maire des noms de représentants par lieux dits. Le Conseil décide de faire une information sous forme de réunion.

- **Questions diverses**

- Le Lavoir : Mr CADOT rappelle le problème du lavoir. En effet, le lavoir est à ce jour bouché et la source se tarie. MR CADOT propose d'essayer de dégager la conduite derrière le lavoir pour remonter jusqu'à l'obstacle.

- Passage à la TNT (Télévision Numérique Terrestre): Mr EMERY Propose qu'il soit donné une information aux retraités lors de la prochaine réunion du club des aînés.

- Excès de vitesse sur la commune : Mme MASSON rappelle les excès de vitesse constants et les risquent que cela importe devant chez elle et devant le cabinet des infirmières.

Le Maire déclare qu'il y a 2 solutions envisageables :

- Le Conseil ne fait rien et on fait appel au civisme
- Mettre des panneaux mais il y a un coût.

Mme MASSON propose de payer un ralentisseur et MR BONIN suggère de mettre un sens interdit en montant sur la route départementale après le passage sur la RN 79 plutôt qu'un stop.

Le Maire précise que le problème sera à étudier sérieusement lors de la prochaine réunion de conseil.

- Le Bail BERLIERE pour la location du terrain sis « La combe vers Mont » sera après décision du Conseil renouvelé en même temps que les autres baux communaux et ce pour une durée de 9 ans à compter du 10 novembre 2015.

- Devis renouvellement informatique : Le Maire annonce au conseil qu'il sera nécessaire en début d'année de changer le matériel informatique de la mairie et propose un devis de la société AFMI pour le changement de l'unité centrale + réinstallation de tous les logiciels informatiques. Le Conseil approuve

- Rectificatif tableau des entreprises de CLERMAIN : Suite à une erreur sur le nom inscrit sur le tableau, le Conseil décide de faire paraître un rectificatif sur le tableau d'affichage puis sur le prochain bulletin du « petit CLERMINOIS ».

- Commémoration du 11/11/2010 : une gerbe au monument aux morts sera portée comme chaque année.

- Travaux de voirie : Le Maire annonce que la subvention du PIIC 2010 passera en commission le 24/09/2010 avec un devis à 6200€ de travaux engagés pour une subvention de 2500€ perçue.
- Proposition d'un goûter intergénérationnel de 7 à 77 ans par le Maire. Le Conseil approuve. Une date sera fixée prochainement.
- Démission d'un membre du Conseil Municipal : Mme Nicole MENARD nous a déposé ce jour en Mairie sa lettre de démission pour raison professionnelle.
- Sel de déneigement : Bruno SIVIGNON propose un devis de l'entreprise MAUGUIN aux membres du Conseil plus intéressant que les BRICONNAUTES à CLUNY. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- Panneau d'affichage sur la place de « La Garde » : Le Maire propose au conseil d'implanter un panneau d'affichage sur la place afin de multiplier par 2 l'information sur la commune de CLERMAIN. Un devis est proposé pour la somme de 199.90€ TTC. Le conseil approuve et donne son accord.

La séance est levée à 22h32